

quel qu'il soit. En se reportant aux crédits, on verra que le personnel du cabinet du premier ministre est fort peu nombreux. Il est à peu près au même point depuis des années. C'est que ce service est associé encore dans une bonne mesure à ceux du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et du président du Conseil privé. Les responsabilités et les fonctions de ces deux services se sont énormément accrues ces dernières années. Le ministère des Affaires extérieures est devenu un des importants services du Gouvernement et réclame certes tout le temps qu'un ministre peut lui accorder. Le cabinet du premier ministre, en outre, a l'avantage d'être étroitement associé au ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne le recrutement du personnel. A l'heure actuelle, quelques membres de mon personnel appartiennent réellement au ministère des Affaires extérieures, puisqu'ils ont été détachés auprès du cabinet du premier ministre. A mon sens, on a suivi en l'espèce un usage fort opportun. Mais, je crois que le cabinet du premier ministre devrait de plus en plus compter un nombre suffisant de ses propres fonctionnaires. On devrait également cesser de mettre à contribution les fonctionnaires du bureau du Conseil privé. Ici encore, selon moi, il s'agit d'un service auquel un ministre pourrait bien consacrer tout son temps, si l'on tient compte de l'expansion qu'ont prise ces fonctions ces dernières années, du nombre de questions qu'il faut étudier, des multiples sujets d'intérêt national et d'intérêt international dont l'ensemble du cabinet doit aborder la discussion, pour ne pas mentionner les travaux quotidiens du cabinet.

Une autre observation qu'on aurait pu mal interpréter l'eussé-je formulée plus tôt. J'espère que les Parlements qui suivront prendront des mesures en vue d'établir un domicile officiel pour le premier ministre. Le Canada est l'un des rares pays au monde où il n'y en a pas encore. J'ai eu l'avantage de recevoir *Laurier House* en legs de lady Laurier. J'ai reçu le don de la maison mais tout le contenu, en vertu du testament de lady Laurier, a été légué à ses neveux et nièces, comme on peut bien le comprendre. Sans la générosité de quelques amis qui m'ont aidé à meubler *Laurier House*, je n'aurais pas été en mesure de l'occuper. Mais, grâce à la générosité de quelques amis, notamment feu l'honorable Peter Larkin, j'ai pu meubler ma maison d'une façon qui, je crois, donne une certaine dignité à un foyer, surtout quand il s'agit de la maison de quelqu'un qui occupe un poste élevé.

J'espère que la Providence me donnera de vivre encore un certain nombre d'années afin

que je puisse goûter mon foyer de *Laurier House*, et il serait vraiment regrettable que mon successeur au poste de premier ministre soit obligé, comme je l'ai toujours été, non seulement d'acquitter l'impôt à l'égard de son revenu, de son traitement et le reste, mais encore d'acquitter les taxes à l'égard de la maison qu'il habite et qui est considérée par le plus grand nombre comme une résidence officielle, et soit obligé de payer le chauffage, l'électricité, les frais d'entretien et de réparation et de tous les services connexes.

Une foule de gens s'imaginent que l'Etat fait les frais de *Laurier House*. C'est moi-même qui acquitte ces frais à même mon propre revenu, et c'est là une des raisons pour lesquelles je n'ai pu inviter l'honorable député et certains des députés qui m'entourent en ce moment ainsi que bien d'autres, aussi souvent que je l'aurais aimé, ni les recevoir comme je l'aurais souhaité. J'espère que mon successeur, quel qu'il soit, et tous ceux qui occuperont par la suite le poste de premier ministre ne seront pas dans l'embarras à cet égard. Les obligations qui incombent au titulaire du poste élevé de premier ministre du pays sont vraiment très considérables. L'Etat devrait s'efforcer de mettre le chef du Gouvernement à l'abri de considérations de ce genre, afin qu'il puisse consacrer tout son temps, toutes ses pensées et toute son énergie à l'exercice le plus intégral possible de ses fonctions publiques.

(Le crédit est adopté.)

Bureau du Conseil privé—Commission du district fédéral

809. Pour autoriser l'établissement, au Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial connu sous le nom de Fonds de la capitale nationale, qui se composera des sommes votées par le Parlement dans le but de permettre au ministre des Finances, sur la recommandation du président du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, de payer périodiquement, à la Commission du district fédéral, les sommes qui seront dépensées par la Commission du district fédéral, avec l'approbation du gouverneur en conseil pour la construction, l'exploitation et l'entretien des travaux ou projets, entrepris dans les limites du district de la capitale nationale, et conformes au plan général approuvé de l'embellissement et du développement de la capitale nationale et dont la portée dépasse les améliorations municipales ordinaires—Montant requis pour le Fonds, à partir du 1er juillet 1948, \$2,500,000.

M. McLURE: Au sujet de ce crédit de \$2,500,000 affecté au Fonds de la capitale nationale, le très honorable premier ministre se propose-t-il de donner suite à la proposition qu'il a formulée il y a un an et demi, soit de désigner une personne de chaque province pour faire partie du comité d'embellissement de la capitale nationale?